



**SAINT-AUGUSTIN
DE-DESMAURES**

AVIS PUBLIC

**PROMULGATION DES RÈGLEMENTS
N^{os} 2020-637 ET 2020-638**

**À TOUS LES CONTRIBUABLES DE
LA VILLE DE SAINT-AUGUSTIN-DE-
DESMAURES**

Avis public est, par les présentes, donné par la soussignée, greffière de la Ville de Saint-Augustin-de-Desmaures, de ce qui suit :

Lors de la séance ordinaire du conseil municipal du 22 décembre 2020 ont été adoptés les règlements suivants :

**RÈGLEMENT N^o 2020-637 ABROGEANT
LE RÈGLEMENT N^o 2020-627 POUR
LA CONSTITUTION D'UN CONSEIL
LOCAL DU PATRIMOINE**

L'objet de ce règlement abroge le Règlement n^o 2020-627 qui constitue le conseil local du patrimoine de la Ville

**RÈGLEMENT N^o 2020-638 MODI-
FIANT LE RÈGLEMENT NUMÉRO
REGVSAD-2006-005 RÈGLEMENT
DE LA VILLE DE SAINT-AUGUSTIN-DE-
DESMAURES SUR LA CONSTITUTION
D'UN COMITÉ CONSULTATIF
D'URBANISME**

L'objet de ce règlement vise à attribuer au comité consultatif d'urbanisme les pouvoirs prévus au conseil local du patrimoine.

Ces règlements entrent en vigueur conformément à la loi et sont disponibles sur le site internet de la Ville ou sur demande à l'adresse courriel greffe@vsad.ca.

Fait à la Ville de Saint-Augustin-de-Desmaures,

Ce 6 janvier 2021

La greffière,
Marie-Josée Couture, avocate
www.VSAD.ca